

# on NOIR Le Mouton NOIR

## EN FAIT, LA GREVE, ÇA SERT A QUOI ?

*petit condensé des acquis sociaux et des victoires obtenus grâce aux grèves*

1919 – CRAINTE D'UNE GREVE GENERALE : la journée de travail passe à 8 heures.

1936 – GREVE GENERALE : la semaine de travail passe à 40 heures ; obtention des congés payés.

1953 – GREVE DES FONCTIONNAIRES : le projet de recul de l'âge du départ à la retraite des fonctionnaires est retiré.

1968 – GREVE GENERALE : une semaine de congés supplémentaire obtenue, augmentation du SMIG et des salaires, création des sections syndicales d'entreprise.

1989 – GREVE DES FINANCES PUBLIQUES : gel des suppressions d'emplois, embauche, prime exceptionnelle de croissance, indemnité mensuelle de technicité, augmentation.

1995 – GREVE GENERALISEE : retrait de la réforme « Juppé » sur les retraites, la fonction publique et les régimes spéciaux.

2006 – GREVE DES ETUDIANTS : retrait du Contrat Première Embauche.

2009 – GREVE DES ANTILLES : obtention de 850 millions d'€uros d'aide, augmentation de 200 €uros pour les bas salaires.

**Pour 2017, si vous voulez écrire l'histoire, ça commence le 10 octobre...**



## BREF !

### Touchez pas au grisbi !

*Alors qu'elle est censée faire respecter les lois fiscales, notre direction les enfreint ouvertement...*

Notre direction, jamais à court d'idées mortifères, a décidé d'expérimenter le dispositif de caisse sans numéraire sur le site du SIE de Neuilly-Sur-Marne. Pourtant, cette expérimentation est contraire à la loi... En effet : le Code Général des Impôts, dans son article 1680, stipule que « les impositions sont payables en numéraires dans la limite de 300 €uros ». Le code pénal prévoit même une amende pouvant aller jusqu'à 150 €uros en cas de refus de recevoir des pièces de monnaie ou des billets de banque ayant cours légal (article R642-3)...

Ce n'est malheureusement pas le seul exemple de filouterie : il est aussi demandé aux collègues de refuser les paiements en numéraires pour les autres Centres des Finances Publiques.

Notre administration nous demande aussi de ne pas informer les contribuables et redevables de certain de leur droit. Ainsi, lors d'une saisie bancaire effectuée à tort, les personnels ne doivent pas informer les contribuables de la possibilité d'être remboursé des frais bancaires.

La population ressent de plus en plus de défiance envers notre administration ? Si elle savait comme elle a raison !

### WHY SO SIRHIUS ?

*Le projet SIRHIUS doit remplacer les différentes applications informatiques de gestion des ressources humaines en mai 2018, tandis que les Centres de Services des Ressources Humaines (CSRH) sont prévus pour janvier 2019. Le coût final de cette opération dépasse les 140 millions (dont 11 millions de dépassement pour les seuls coûts externes de construction).*

Les dix Centres de Services des Ressources Humaines vont se constituer sur les effectifs actuels des services RH. Ils feront office de centres d'appel pour toute demande concernant la paye, la carrière, ou tout autre question relative à la gestion administrative des agents. Ainsi, le ministère fait disparaître tous les services RH départementaux de gestion des dossiers administratifs et comptables des agents. Il ne restera dans les DDFIP que les services RH relatifs aux missions spécifiques (relation avec les syndicats, campagne de mutation, recrutement contractuels etc).

Cette mutualisation des tâches et les nouveaux outils informatiques ne servent qu'à pallier les suppressions de postes, avec un succès douteux aux vues des expériences du même type qui ont été menées. De plus, il y a un danger à terme, pour les agents de ces services, d'être sortis des Finances Publiques pour être absorbés par un corps interministériel doté d'un statut peu avantageux (car c'est toujours vers le bas que l'administration nivelle).

La proximité en matière de gestion administrative en pâtira, car seul quelques agents restent attachés aux directions. C'est donc avec des agents moins nombreux (c'est le but de la manœuvre) qu'il faudra compter. On ne peut que craindre que nos services des ressources humaines de qualité ne deviennent des centres d'appel avec les défauts qu'on leur connaît : difficulté à les joindre, répondeur pour orienter les demandes, perte de technicité et de connaissance des populations, standardisation du traitement des demandes par une politique d'objectif accrue...

Le choix même de la cartographie des nouveaux centres de service RH laisse perplexe. S'il était prévisible que l'administration plante ceux-ci au regard des mutations et des zones de forte attraction, le découpage des périmètres de compétences n'obéit à aucune logique visible, certaines régions nouvelles étant découpées, et des directions spécialisées étant rattachées à des centres sans aucun lien territorial...